Manuel d'accompagnement du GEVA-sco

Guide d'évaluation et d'aide à la décision pour les MDPH dans le cadre de l'examen d'une demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social

M. Anthoine, CPC ASH-2

L. Vigier-Namur, MDPH

Un des grands principes de la Loi du 11 février 2005

- **Pose le principe de l'accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie courante et d'une adaptation de l'environnement (scolarité, travail, cadre de vie …)**

« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

CASF art 114.1

Le GEVA-sco : une trame de recueil d'informations respectant les nomenclatures du GEVA

Le GEVA : Guide d'EVAluation des besoins de compensation de la personne handicapée (outil prévu à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles).

La logique de l'outil du GEVA : évaluation globale des besoins de la personne handicapée dans son environnement.

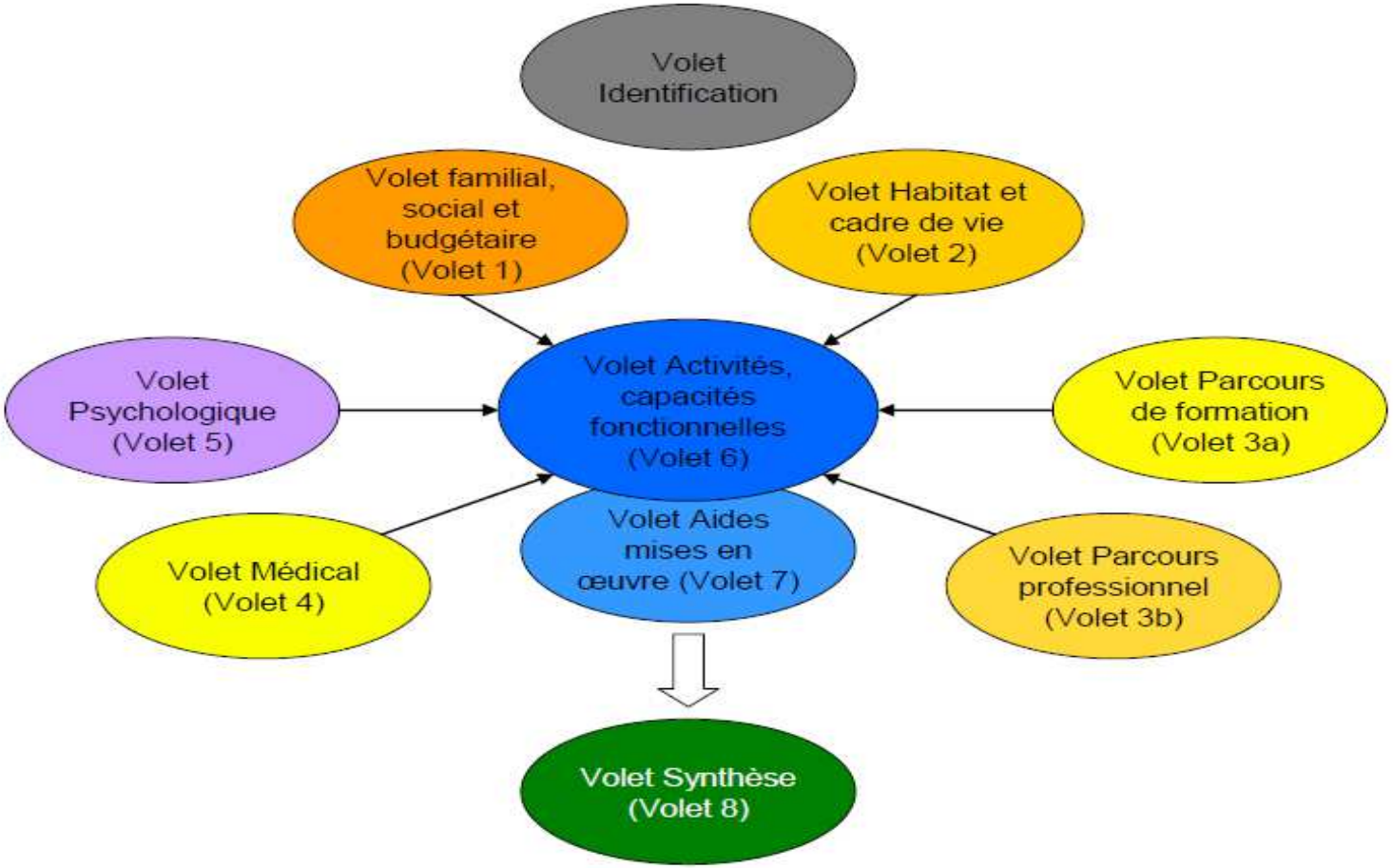
Volet Identification
Volet familial, social et budgétaire (Volet 1)
Volet Habitat et cadre de vie (Volet 2)
Volet Psychologique (Volet 5)
Volet Activités, capacités fonctionnelles (Volet 6)
Volet Parcours de formation (Volet 3a)
Volet Médical (Volet 4)
Volet Aides mises en œuvre (Volet 7)
Volet Parcours professionnel (Volet 3b)
Volet Synthèse (Volet 8)

Pourquoi adresser une première demande à la MDPH ?

La mise en œuvre des dispositifs de droit commun (exemples : adaptations pédagogiques, PPRE, soins, accompagnement éducatif …) ne semble pas répondre suffisamment aux besoins de l'élève.

L'évaluation des besoins : le rôle de chacun.

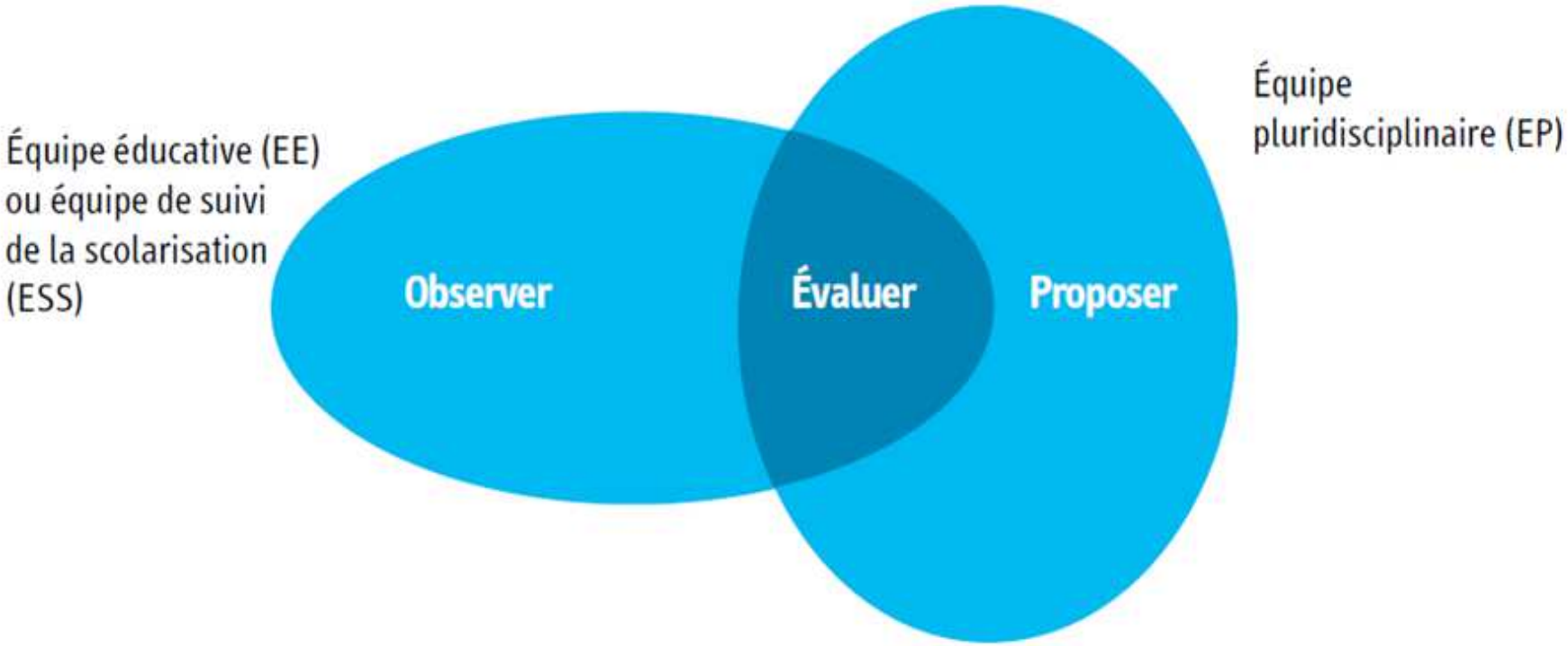

- Les missions de chacun

L'équipe éducative

- Est organisée par le responsable de l'établissement scolaire.
- Les représentants légaux sont membres de droit.
- Elle réunit les représentants légaux, l'équipe pédagogique et les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant le cas échéant.
- Elle évalue les besoins de l'élève, détermine les adaptations à mettre en place.
- Si les dispositifs de droit commun (cf. accessibilité aux apprentissages) ne semblent pas répondre suffisamment aux besoins de l'élève, la famille peut être invitée à adresser une première demande à la MDPH. Dans ce cas, **un GEVA-sco « première demande »** doit être renseigné lors de l'Equipe Educative.

L'équipe de suivi de la scolarisation (L'élève bénéficie d'un Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Facilite la mise en œuvre du PPS et assure son suivi.
- Evalue le PPS et propose les aménagements nécessaires le cas échéant.

L'enseignant référent

- Contribue à l'accueil et à l'information des représentants légaux.
- Organise et anime l'ESS.
- Recueille l'ensemble des évaluations et transmet le dossier complet à la MDPH.

L'équipe pluridisciplinaire

- S'appuie sur les observations effectuées par les représentants légaux et les professionnels qui travaillent auprès de l'élève (GEVA-sco, grilles de compétences scolaires …)
- Evalue si l'élève est, ou non, en situation de handicap, y compris dans le cadre d'un réexamen.
- Evalue les compétences et les besoins de l'élève.
- Evalue si les mesures mises en œuvre (droit commun et/ou mesure de compensation du handicap) répondent aux besoins de l'élève.
- Propose un projet personnalisé de scolarisation si cela est nécessaire.

Qui renseigne le GEVA-sco ?

- Avant l'EE ou l'ESS, l'équipe enseignante renseigne les colonnes « ABCD » + la colonne « obstacles du GEVA-sco » ainsi que les grilles de compétences scolaires.
- Pendant l'EE, le responsable de l'établissement scolaire renseigne la colonne « commentaires ».
- Pendant l'ESS, l'enseignant référent renseigne la colonne « commentaires » en fonction des différents échanges.
- Tout doit être renseigné.

En absence d'un GEVA-sco dûment renseigné et des grilles de compétences scolaires, la MDPH ne pourra pas étudier la demande.

Comment renseigner le GEVA-sco ?

- *Volet « identification »*

Il permet de recueillir des informations sur les modalités de scolarisation de l'élève (notamment en termes de localisation et de durée).

- *Volet « scolarisation »*

Points saillants liés à la scolarisation

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autre(s) lieu(x) de prise en charge, ...) :

Première scolarisation : ☐ oui ☐ non
☐ non scolarisé actuellement
☐ actuellement scolarisé : ☐ dans un seul établissement
☐ dans plusieurs établissements

Établissement d'enseignement
☐ dans l'établissement scolaire de référence
☐ dans un établissement scolaire autre que l'établissement de référence

Autre type d'établissement
☐ dans un établissement médico-social ☐ dans un établissement sanitaire
☐ autre (préciser)

Évaluation de la scolarité
☐ scolarité ordinaire : acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge
☐ scolarité avec des aménagements permettant les acquisitions
☐ scolarité avec des aménagements, qui ne permet cependant pas d'accéder aux acquisitions constatées pour la moyenne de la classe d'âge

Un jeune est scolarisé dès lors qu'il reçoit un enseignement scolaire, que ce soit dans un établissement ordinaire (établissement d'enseignement primaire c'est-à-dire maternelle ou élémentaire, un établissement du second degré, un établissement de l'enseignement supérieur…), par correspondance ou dans un établissement médico-social, sanitaire ou autre.

Deux modalités de scolarisation peuvent être identifiées : dans un seul établissement à la fois, ou dans plusieurs structures de type différent (par ex, en établissement scolaire ordinaire et en établissement spécialisé.).

Plusieurs types d'établissements peuvent donc être cochés simultanément.

- *Les grilles*

  - La cotation se fait en référence aux réalisations attendues d'un élève de même âge qui ne présente pas de problèmes de santé ou de handicap.

  - Si une activité à observer est sans objet, compte tenu de l'âge, barrer la ligne et noter sans objet.

  - L'appropriation des définitions est essentielle pour une cotation homogène.

- *<u>Volet « autonomie de l'élève »</u>*

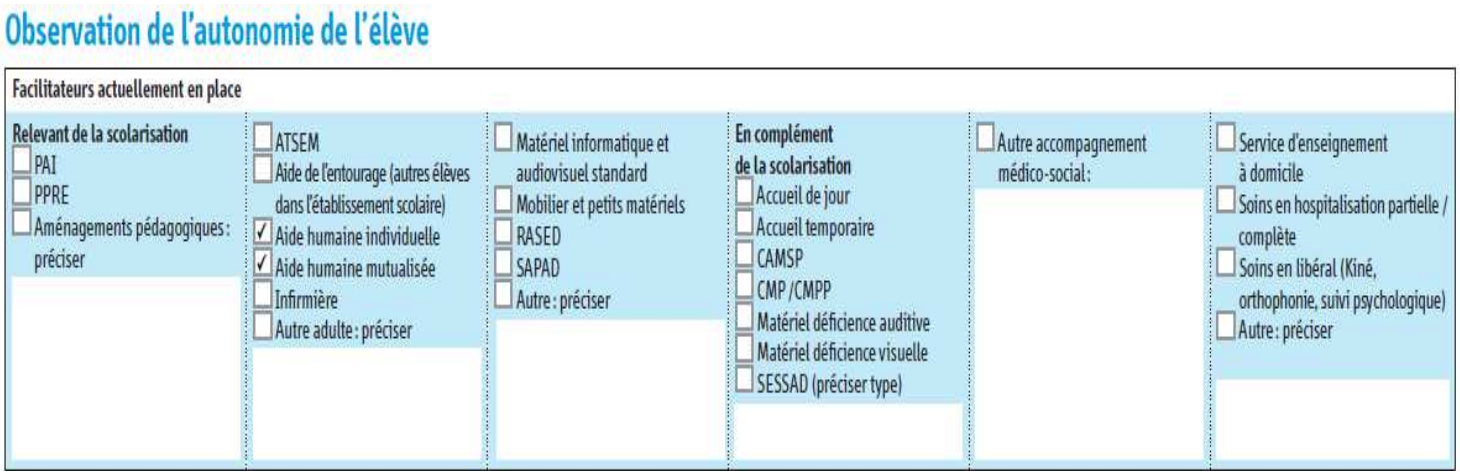

Observation de l'autonomie de l'élève

Facilitateurs actuellement en place

Relevant de la scolarisation			En complément de la scolarisation		
☐ PAI	☐ ATSEM	☐ Matériel informatique et audiovisuel standard	☐ Accueil de jour	☐ Autre accompagnement médico-social :	☐ Service d'enseignement à domicile
☐ PPRE	☐ Aide de l'entourage (autres élèves dans l'établissement scolaire)	☐ Mobilier et petits matériels	☐ Accueil temporaire		☐ Soins en hospitalisation partielle / complète
☐ Aménagements pédagogiques : préciser	☑ Aide humaine individuelle	☐ RASED	☐ CAMSP		☐ Soins en libéral (Kiné, orthophonie, suivi psychologique)
	☑ Aide humaine mutualisée	☐ SAPAD	☐ CMP /CMPP		☐ Autre : préciser
	☐ Infirmière	☐ Autre : préciser	☐ Matériel déficience auditive		
	☐ Autre adulte : préciser		☐ Matériel déficience visuelle		
			☐ SESSAD (préciser type)		

La description de la situation de l'élève handicapé prend en compte :

• les facilitateurs : tous les facilitateurs doivent être identifiés (les aménagements pédagogiques déjà mis en place, l'existence d'un PPRE, d'un PAI, ainsi que toute autre modalité de soutien, soins en CMP …)

• les obstacles : accessibilité des locaux, environnement scolaire particulier, etc.

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)	A	B	C	D	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE DE SUIVI DE LA SCOLARISATION (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	1.1 S'orienter dans le temps						
	1.2 S'orienter dans l'espace						
	1.3 Fixer son attention						
	1.4 Mémoriser						
	1.5 Prendre des décisions						
	1.7 Gérer sa sécurité						
	1.8 Respecter les règles de vie						
	1.9 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	1.10 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						
Mobilité, manipulation	2.2 Faire ses transferts (ex: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)					Accessibilité du bâti : ☐ oui ☐ non ☐ partielle Nature des difficultés rencontrées :	
	2.7 Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (au sein de l'établissement scolaire)						
	2.9 Utiliser les transports en commun						
	2.14 Avoir des activités de motricité fine						
	2.15 Avoir une coordination bi manuelle						
Entretien personnel	3.2 Prendre soin de son corps						
	3.3 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes						
	3.4 S'habiller/se déshabiller						
	3.5 Prendre ses repas (manger, boire)						
	3.6 Prendre soin de sa santé						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
«B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
«C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
«D» : activité non réalisée.

GEVA-Sco RÉEXAMEN 2/6

On observe l'autonomie de la personne et plus seulement de l'élève. On ne raisonne pas en compétences mais en réalisations (ce que l'enfant réalise effectivement).

Les colonnes A B C D permettent de mesurer la réalisation en relation toujours avec une personne de la tranche d'âge qui n'a pas de problèmes particuliers (problèmes de santé ou handicap).

Taches et exigences générales, relation avec autrui		
1.1	- S'orienter dans le temps	Avoir conscience du jour et de la nuit, des moments de la journée, de la date, du mois, de l'année. Exclusion : être ponctuel.
1.2	- S'orienter dans l'espace	Avoir conscience de l'endroit où l'on se trouve, par exemple son environnement immédiat, la ville, ou le pays où on habite, la pièce où l'on se trouve, **les déplacements dans l'espace scolaire.**
1.3	- Fixer son attention	Se concentrer sur un stimulus externe ou une expérience interne pour une période de temps requise. Inclusion : fonctions du maintien de l'attention, déplacement de l'attention, division de l'attention, partage de l'attention, concentration.
1.4	- Mémoriser	Enregistrer et garder à l'esprit des informations. Inclusion : mémoire à court terme, à long terme, se remémorer, se souvenir de. Exclusion : acquérir un savoir-faire. Utiliser un savoir-faire.
1.5	- Prendre des décisions	Faire un choix entre diverses options, mettre en œuvre l'option choisie et évaluer les conséquences de ce choix. Inclusion: décider de l'endroit où l'on va habiter, de la formation que l'on va choisir… Exclusion: penser, résoudre des problèmes, entreprendre une tâche simple ou complexe.

1.7	- Gérer sa sécurité	Savoir éviter un danger. Inclusion : éviter un danger, ne pas se mettre en danger.
1.9	- Avoir des relations avec autrui conforme aux règles sociales	Agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position ou tout autre marque de statut social dans ses relations avec les autres.
1.10	- Maîtriser son comportement dans les relations avec autrui	Maîtriser ses émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ces relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances.
Mobilité et manipulation		
2.2	- Faire ses transferts	Se transférer d'une surface à une autre (ex: passer du lit au fauteuil) Inclusion: se transférer en restant assis ou couché. **Ne concerne que les enfants en fauteuil.** Exclusion: changer de points d'appui
2.15	- Coordination bi manuelle	Faire ses lacets, utiliser des ciseaux, plier une feuille, visser, dévisser….
Entretien personnel		
3.2	- Prendre soin de son corps	Prendre soin des parties de son corps, comme la peau, les dents, le cuir chevelu, les ongles…qui exigent plus qu'un lavage et un séchage. Inclusion: prendre soin de sa peau, de ses dents, de ses cheveux, des ongles des mains et des pieds, se maquiller, se raser. Ex : se sécher les cheveux à la piscine. Exclusion: se laver, prendre soin de sa santé.
3.3	- Assurer l'élimination et utiliser les toilettes	Prévoir et contrôler la miction ou la défécation par ex. en exprimant le besoin ou en se rendant dans un endroit approprié et en réalisant les gestes nécessaires.
3.4	- S'habiller, se déshabiller	Effectuer les gestes nécessaires pour mettre et ôter des vêtements dans l'ordre. Inclusion : mettre et ôter les vêtements du haut du corps, du niveau moyen, du bas du corps. S'habiller selon les circonstances. Ex : savoir mettre son manteau s'il pleut.
3.5	- Prendre ses repas (manger et boire)	Coordonner les gestes nécessaires pour manger des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche. Inclusion : couper sa nourriture. Mâcher, ingérer. Coordonner les gestes nécessaires pour prendre. Exclusion : préparer des repas.
3.6	- Prendre soin de sa santé	Assurer son confort physique, son bien-être physique et mental, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d'activité physique approprié, se tenir au chaud ou au frais, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers. Inclusion: surveiller son régime alimentaire et sa condition physique, protéger sa santé, consulter un professionnel de santé en cas de besoin, prendre ses médicaments, éviter de nuire à sa santé. Pratiquee sur soi-même des actes de soin (injection d'insuline, auto-sondage)

Observation de l'autonomie de l'élève (suite)

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)	A	B	C	D	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Communication	4.1 Parler						
	4.2.2 Comprendre la parole en face à face						
	4.5 Comprendre une phrase simple						
	4.7 Produire et recevoir des messages non verbaux						
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	6.1 Lire						
	6.2 Écrire						
	6.3 Calculer						
	7.1 Apprendre à lire						
	7.2 Apprendre à écrire						
	7.3 Apprendre à calculer						
	7.4 Apprendre des techniques de communication						
	7.5 Apprendre les règles sociales de base						
	7.6 Respecter des règles de base						
	7.6.3 Organiser son travail						
	7.6.4 Contrôler son travail						
	7.6.5 Accepter des consignes						
	7.6.6 Suivre des consignes						
	7.6.9 Respecter les règles scolaires						
	7.7 S'installer dans la classe						
	7.8 Utiliser des supports pédagogiques						
	7.9 Utiliser du matériel adapté à son handicap						
	7.10 Prendre des notes						
	7.12 Participer à des sorties extra scolaires						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
«B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
«C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
«D» : activité non réalisée.

Le GEVA-sco a vocation à être utilisé « de la maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles ».

Toutes les activités retenues peuvent donc être interprétées au regard de l'âge de l'élève ; en ce sens la cotation **« D »** ne peut pas être utilisée pour coter une activité qui serait considérée comme « sans objet ».

Communication		
4.1	- Parler	Fonction intégrative du langage : produire un message oral compréhensible. Exclusion : produire des messages non verbaux (LSF)
4.2.2	- Comprendre la parole en face à face	Fonctions sensorielles associées à la détermination du langage parlé et sa distinction par rapport à d'autres sons. On notera B ou C pour un enfant sourd qui a besoin du LPC.
4.5	- Comprendre une phrase simple	Comprendre la signification littérale d'un message en langage parlé.
4.7	- Produire et recevoir des messages non verbaux	Utiliser et comprendre des gestes, des symboles, des dessins pour transmettre des messages. Produire et recevoir des messages non verbaux.

Tâches et exigences en relation avec la scolarité		
6.1	- Lire	Effectuer des activités nécessaires pour comprendre et interpréter des textes écrits. Inclusion : lire un texte en braille Exclusion : apprendre à lire
6.2	- Ecrire	Utiliser des symboles pour transmettre des informations signifiantes. Inclusion : écrire en braille Exclusion : apprendre à écrire
6.3	- Calculer	Effectuer des calculs selon les règles des mathématiques. Exclusion : apprendre à calculer.
7.1	- Apprendre à lire	Développer les compétences requises pour lire couramment et avec précisions un texte (y compris en braille) Exclusion : lire
7.2	- Apprendre à écrire	Développer les compétences requises pour produire des symboles sous forme de texte (y compris en braille). Exclusion : écrire
7.3	- Apprendre à calculer	Développer des compétences requises pour manipuler les nombres et effectuer des opérations mathématiques
7.4	- Apprendre des techniques de communication	Savoir utiliser un ordinateur, un téléphone (selon l'âge, savoir décrocher, composer un numéro…)
7.5	- Apprendre les règles sociales de base	Apprendre à avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations dans le respect social des convenances. (Base : bonjour, au revoir, merci)
7.6.3	- Organiser son travail	
7.6.4	- Contrôler son travail	Ex : se rendre compte que l'on n'a pas les bons outils de son propre chef ou après une remarque.
7.6.5	- Accepter des consignes	En référence à une activité pédagogique.
7.6.6	- Suivre des consignes	Appliquer une consigne donnée (écrite ou orale)
7.6.9	- Respecter les règles scolaires	Respecter les horaires, les interdictions de type "ne pas courir" …
7.7	- S'installer dans la classe	
7.8	- Utiliser des supports pédagogiques	Autonomie dans l'utilisation de tout support (sur papier, informatique, audio, visuel …)
7.9	- Utiliser le matériel adapté à son handicap	Savoir utiliser (allumer) son ordinateur, flipper panel, micro HF, dictaphone …
7.10	- Prendre des notes	
7.12	- Participer à des activités extra scolaires	Participation aux différentes sorties pédagogiques.

	SI L'ÉLÈVE BÉNÉFICIE D'UNE AIDE HUMAINE, PRÉCISER SES MISSIONS :
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	☐ [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	☐ [1.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement.
	☐ [1.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
	☐ [1.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
	☐ [1.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
	Précisions :
Mobilité, manipulation	☐ [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.
	☐ [1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts.
	Précisions :
Entretien personnel	☐ [1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
	☐ [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	☐ [1.2.1] Aider à l'habillage et au déshabillage
	☐ [1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale.
	☐ [1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination.
	Précisions :
Communication	☐ [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
	☐ [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
	Précisions :
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	☐ [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.
	☐ [2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
	☐ [2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
	☐ [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
	☐ [2.4] Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
	☐ [2.5] Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune.
	☐ [2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel.
	☐ [2.7] Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
	☐ [2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise.
	☐ [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
	Précisions :

Cette rubrique permet de présenter les effets observés dans la mise en œuvre de l'aide humaine sur la scolarisation, les acquisitions scolaires, l'autonomie de l'élève.

Elle permet également de présenter l'évolution du rôle attendu de l'aide humaine.

BILAN DES AMÉNAGEMENTS ET COMPENSATIONS ACTUELLEMENT EN PLACE

En quoi les aménagements et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève et/ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Dans quels domaines les aménagements et compensations ont-ils fait progresser l'autonomie de l'élève ?

Axes travaillés depuis la mise en place des aménagements et compensations

Axes à travailler dans le cadre d'un éventuel renouvellement des aménagements et compensations en place

NATURE DES TROUBLES OU ATTEINTES (SI L'INFORMATION EST CONNUE ET PARTAGÉE) :

- troubles intellectuels et cognitifs
- troubles auditifs
- troubles moteurs
- troubles du psychisme
- troubles visuels
- plusieurs troubles associés
- troubles du langage et de la parole
- troubles viscéraux
- autres troubles

Précisions éventuellement apportées par la famille (et à sa demande)

Ce bilan peut être préparé en amont par les enseignants mais sera renseigné lors de l'ESS.

La nature des troubles peut être renseignée lors de l'ESS si cette information est **connue et partagée par tous.**

La famille peut apporter des précisions lors de l'ESS quant à la nature des troubles, **si elle le souhaite.**

Remarques de l'élève (mineur ou majeur) :

Remarques des parents ou du responsable légal de l'élève :

Remarques des professionnels :

Dont le cas échéant, remarques de la personne chargée de l'aide humaine :

Date de réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation : / /20

Participants à la réunion :

Nom-Prénom	Fonction

En tant que de besoin, vous pouvez joindre tout document complémentaire.

Ces dernières rubriques ont pour spécificité de permettre à l'élève, à son responsable légal et le cas échéant à la personne chargée de l'aide humaine de réagir, de commenter ou de compléter les rubriques précédentes.

Elles permettent également de recueillir les attentes et les commentaires des différents acteurs concernés qui n'auraient pu figurer dans les rubriques précédentes.

Enfin, elles permettent de pointer si la ou les mesures de compensation ont facilité la scolarisation, ainsi que les axes restant à travailler.